

Accueil > ... > [Registres Fonciers, Du Commerce Et D'insolvabilité](#) > [Registres D'insolvabilité Et de Faillite](#) > [Bulgarie](#)

Contenu fourni par
Bulgarie

Registres d'insolvabilité et de faillite

Bulgarie



La présente page donne un bref aperçu du registre d'insolvabilité bulgare.

Quelles sont les possibilités offertes par le registre d'insolvabilité bulgare?

Le registre d'insolvabilité bulgare se compose de trois parties:

1. [Liste des administrateurs judiciaires](#) - disponible sur le site web du ministère bulgare de la justice;
2. [Annonces de ventes](#)
3. Procédure d'insolvabilité du professionnel
 - [Recherche par affaire](#)
 - [Recherche par partie à une affaire](#)
4. Procédure de stabilisation
 - [Recherche par affaire](#)
 - [Recherche par partie à une affaire](#)
5. [Procédure d'insolvabilité d'un entrepreneur](#)
6. [Procédure de stabilisation d'un entrepreneur](#)

L'accès au registre d'insolvabilité bulgare est-il gratuit?

L'accès au registre d'insolvabilité bulgare est gratuit.

Comment effectuer une recherche dans le registre d'insolvabilité bulgare?

Sur la page internet, vous pouvez trouver un [administrateur judiciaire](#) en cherchant par nom.

Comment effectuer une recherche relative aux ventes?

Le [bulletin des ventes](#) est disponible sur le site web du ministère de l'économie.

La recherche peut être effectuée selon les critères suivants:

- n° de l'affaire, année, juridiction, EIK du débiteur (code d'identification unique), nom du débiteur, nom de l'administrateur judiciaire, ville, type de vente, date;
- les critères incluent les ventes à venir et les ventes terminées.

Historique du registre d'insolvabilité bulgare

Le registre (AISTN) a été créé à l'initiative du ministère de la justice conformément à la loi sur le commerce telle que modifiée.

Dernière mise à jour: août 2024

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

■ Dernière mise à jour: 03/03/2026

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.